

<p style="text-align: center;">Rapport de la commission financière Budget 2008</p>
--

Membres de la commission

Mmes et MM.

Katia Babey Falce (PS)	Philippe Lager (Verts)
Pierre-Alain Borel (PS)	Jean-Charles Legrix (UDC)
Didier Capit (PS)	Pierre-André Monnard (Lib-ppn)
Annie Clerc-Birambeau (PS)	Sylvia Morel (Rad)
Fabien Fivaz (Verts)	Daniel Musy (PS)
Pascale Gazareth (POP)	Alain Parel (UDC)
Fabienne Girardin (POP)	Marc Schafroth (UDC)
Laurent Iff (Lib-ppn)	

Le Conseil communal, in corpore, a participé aux séances de la commission, ainsi que M. René Barbezat, chef du service financier.

Conformément au tournus habituel, le nouveau bureau a été constitué, comme suit :

Président : Daniel Musy (PS)
Vice-président : Marc Schafroth (UDC)
Rapporteur : Pierre Alain Borel (PS)

En préambule, le président souhaite que les débats puissent se dérouler de manière constructive et dans la sérénité.

Point de situation sur quelques dossiers d'actualité

Musée des Beaux-Arts (MBA)

M. Veya revient sur l'information envoyée aux membres de la Commission financière et aux membres de la Commission du MBA et refait la chronologie des événements, ayant conduit à un dépassement du budget prévu pour la publication du catalogue.

La commission remercie le Conseil communal pour sa transparence.

Un commissaire souligne la fausse économie d'avoir confié une partie du travail à des étudiants de l'Université, obligeant le conservateur à reprendre lui-même une grande partie de ce qui avait été fait, alors que la nomination d'un assistant scientifique aurait certainement permis de faire plus vite et moins cher.

Secteur Jeunesse

Le Conseil communal indique qu'il a entamé une réflexion sur le secteur de la jeunesse, en profitant, notamment, du prochain départ à la retraite du responsable du Centre d'animation et de rencontre.

Des réflexions sur la politique de la jeunesse sont en cours. Il est prévu de créer un service de la jeunesse qui regrouperait le CAR, ainsi que le repas de l'écolier, les crèches, l'accueil extra scolaire, et tous les projets relevant du délégué à la jeunesse.

En conséquence le responsable du CAR sera remplacé par un animateur responsable (entre 80% et 100% pour la partie animation et conduite de l'équipe), alors que la partie gestion, finance, etc. reviendrait au nouveau chef du service de la jeunesse. Ce dernier reprendrait également les tâches dévolues au délégué à la jeunesse.

A la question de savoir si c'est le délégué à la jeunesse actuel qui reprendra le poste de chef de service, le Conseil communal répond que les choses sont ouvertes et que le poste en question a été mis au concours et la décision interviendra à fin novembre.

Marquise de la rue du marché

Lors de la demande de crédit pour le réaménagement de la place du marché, le Conseil communal avait indiqué que la marquise ne serait pas financée par la Ville, puisqu'en contrepartie le trottoir serait entièrement remis à neuf. Le coût des travaux pour la marquise était devisé à CHF 80'000.-.

Toutefois, le propriétaire de l'immeuble a présenté un projet pour une marquise plus large que prévu et courant sur toute la longueur du bâtiment en continuité de la place Espacité. Le coût projeté est de très loin supérieur à l'estimation faite par la Ville. Dans ces conditions le propriétaire a demandé une participation financière à la Ville.

Le Conseil communal a tout d'abord précisé que ces travaux apporteraient une plus-value importante au bâtiment. Cependant, en fonction de la première estimation de départ qui était peut-être trop faible et du fait que le projet proposé par le propriétaire allait au-delà de ce qui avait été imaginé, le Conseil communal a tout d'abord demandé aux travaux publics de contrôler les devis, avant de déterminer s'il accédera à la demande du propriétaire. Dans tous les cas, un éventuel soutien ne dépassera pas la limite de compétence du Conseil communal, soit jusqu'à CHF 100'000.- au plus.

La commission demande que le propriétaire puisse présenter plusieurs offres afin de pouvoir faire une comparaison.

Actions du groupe E

Après plusieurs tergiversations et en l'absence de réponses claires de l'Etat, il a finalement été décidé de vendre les actions du groupe E que détient la Ville à SIRUN. Le prix a été fixé à CHF 1'100.-, lequel a été validé par une contre-expertise. Cette vente représentera une plus-value d'environ 9 millions et constituera l'aboutissement de la promesse faite par le Conseil communal en 2004.

Un commissaire s'étonne que le chef du DGT ne soit sensible à l'importance que représenterait un second siège au Conseil d'administration du groupe E, en terme d'influence sur la politique énergétique.

Le Conseil communal explique qu'en plus du siège de l'Etat, un second siège pourrait être occupé par Sirun, ce qui permettrait tout de même de maintenir deux neuchâtelois au Conseil d'administration du groupe E, pour autant que ce dernier accepte ce principe.

D'autre part, la vente d'une partie des actions SIM au Locle permettra la dissolution d'une partie de la réserve affectée, créée au moment de la création de SIM.

Si cette opération améliorera la fortune de la Ville, la question sera de savoir s'il vaut mieux affecter ce montant à une réduction des emprunts, ce qui à terme améliore le compte d'exploitation, ou plutôt à des travaux importants.

Sombaille Jeunesse

Un projet d'intégrer dans une Fondation la Maison des jeunes et Sombaille Jeunesse (institution communale, mais financée par l'Etat) est sur la table du Conseil communal. Ce projet devrait aboutir début 2008, sauf si des problèmes juridiques devaient se faire jour.

Situation générale

Les premières estimations laissent apparaître un déficit pour 2007 entre 3 et 5 millions, ce qui est conforme aux objectifs du Conseil communal.

Si la situation s'améliore, elle reste malgré tout préoccupante, ce d'autant que la situation économique est florissante, ce qui devrait normalement permettre à la Ville de connaître des exercices bénéficiaires. Ainsi, malgré les efforts de restructurations entrepris et les restrictions importantes que nous avons connus au cours de cette législature, on constate un déséquilibre structurel au niveau des recettes.

A la question de savoir si les pertes sur les recettes fiscales ont pu être réduites en fonction des nouvelles mesures introduites par le Conseil d'Etat en début d'année, il est répondu qu'une baisse est effectivement constatée, mais que celle-ci s'explique aussi par des raisons techniques, puisque la part encaissée par la commune a été réduite de 100% à 70% de l'impôt, la part non encaissée a aussi été réduite d'autant.

Pour élaborer le budget 2008, le Conseil communal a souhaité se fixer comme maximum de déficit, le déficit enregistré en 2006, soit env. 5,6 millions. Il a également souhaité sortir du régime d'exception sur les salaires en supprimant la réduction de 2,5%.

Pour le Conseil communal, il sera important de tenir la discipline et de ne surtout pas faire preuve de plus de légèreté juste avant les élections, sans quoi cela ne serait pas compris de ceux qui ont fait des sacrifices. La rigueur doit être comprise dans la durée.

Un commissaire demande si des recettes supplémentaires devraient arriver et quand on pourra arrêter de faire des économies. Il remercie par ailleurs le Conseil communal pour son travail et le félicite qu'on approche à nouveau les chiffres noirs.

Un autre commissaire insiste pour dire que l'amélioration constatée devra aussi permettre de reprendre l'entretien des bâtiments qui avait été négligé et qui contribue aussi à l'attractivité de la Ville.

Un troisième commissaire s'interroge sur le temps que va encore durer la période faste que nous connaissons, ainsi que sur l'«état de santé» de l'administration qui a passablement été mise à mal.

Le Conseil communal explique qu'en discutant avec des banquiers, des fiduciaires, des entreprises, chacun use de superlatifs pour qualifier la situation actuelle surtout s'agissant de l'horlogerie et de son effet d'entraînement sur l'industrie.

Toutefois, on constate aussi des points de rupture, certaines entreprises connaissent des problèmes de qualité, en raison de difficultés pour trouver de la matière première de bonne qualité ou de la main d'œuvre qualifiée.

L'application de l'arrêté Bonny à l'ensemble du canton est remise en cause et pour l'instant les intentions du Conseil d'Etat sur l'étendue de cette application sont inconnues.

En dehors de l'horlogerie, les choses sont plus mitigées et oscillent entre baisse et stabilité.

Ainsi, en fonction des bons résultats déjà connus, les rentrées fiscales des personnes morales ne devraient pas baisser avant 2010, même si un retournement de la situation économique se produit.

Par contre, on constate une stagnation préoccupante des rentrées fiscales liées aux personnes physiques.

S'agissant du moral dans l'administration, on constate que beaucoup de services ont vécu ou vivent des transformations importantes générant inquiétudes et incertitudes, sans compter un volume de travail important à mettre en relation avec une réduction des effectifs et des nouveaux projets importants.

Au niveau de la police les choses tendent à se stabiliser; le service du domaine public (SDP) prend peu à peu ses marques, alors qu'au SIS, un inventaire des revendications a été fait et que des solutions ont été cherchées afin de remédier surtout aux problèmes d'horaires. 93% des collaborateurs se sont déclarés satisfaits.

Divers

Un commissaire se dit un peu choqué que des enfants aient été sollicités pour vendre des tortues afin de financer les travaux de la Grande fontaine.

Le Conseil communal explique que les classes et les enfants qui ont participé à cette action étaient volontaires, qu'une part du produit de la vente leur revenait et qu'il s'agissait surtout de permettre aux enfants et à la population en général de s'impliquer pour la rénovation d'un symbole important de la ville.

Compte tenu des recettes que cela génère, un commissaire demande si on ne devrait pas installer davantage de radars fixes, notamment aux abords des écoles.

Le Conseil communal explique que l'idée est de marquer les entrées de la ville avec des radars fixes, afin d'indiquer aux conducteurs de « ralentir d'une manière générale » ; c'est pourquoi, c'est là qu'ils ont été installés en priorité. D'autre part, le Conseil communal refuse d'installer des radars dans une logique économique.

Des interventions ont été faites au niveau du Grand Conseil pour que l'Etat réduise le pourcentage qu'il s'arroe (actuellement 50%) sur le montant des amendes perçues grâce aux contrôles faits par les communes.

Discussions par dicastère

Dicastère de Monsieur Didier Berberat

Bien qu'on ait rencontré une légère baisse de la démographie, aucune nouvelle classe n'a été supprimée. En effet, suite aux efforts de réduction des classes (- 13 classes) entrepris au cours des dernières années, l'effectif moyen par classe a été réduit cette année à l'école primaire de 0,34, et de 0,13 à l'école secondaire. A l'école enfantine, l'effectif a même légèrement augmenté de 0,13. Dès lors, la Ville est tout à fait dans la fourchette imposée par le Canton. Ainsi, même si elle se situe plutôt dans la partie supérieure, on constate cependant que les disparités avec d'autres communes se sont légèrement réduites.

A la question d'un commissaire, qui s'interroge pour savoir quelles seraient les conséquences du non-respect de la fourchette imposée par le Canton, le Conseil communal explique que les classes « en trop » seraient laissées entièrement à la charge de la commune.

Un commissaire demande quelle réflexion le Conseil communal a mené sur l'avenir du collège musical, dans la mesure où le Canton a réduit ses subventions. Le collège musical n'est-il pas condamné à terme ?

Le Conseil communal explique que la subvention communale est d'environ CHF 490'000.- contre environ CHF 15'000.- pour le Canton (contre CHF 50'000.- précédemment). Dans ces conditions, même si ce manque est important, il est moindre par rapport au budget de l'institution, ce d'autant que la Loterie romande, a par son soutien, en partie, compensé la réduction de l'aide cantonale.

D'autre part, il est à relever l'importance du collège musical pour les élèves de notre ville. En effet, en cas de disparition du collège musical, c'est quelque 200 élèves qui devraient être accueillis au conservatoire, ce qui du point de vue des infrastructures ne serait pas possible et ce qui d'ailleurs a fait envisager à Mme Perrinjaquet, cheffe du DECS, d'introduire un numerus clausus.

Par contre, le Conseil communal a pris contact avec le DECS pour voir comment Collège musical et le Conservatoire pourraient mieux collaborer.

S'agissant du Chalet d'Arveyes, un commissaire se demande si on ne pourrait pas faire du bénéfice.

Le Conseil communal explique qu'en fonction de l'accord trouvé avec l'ancien gérant, il était difficile de faire mieux. Par contre, des réflexions sont en cours avec la Ville de Neuchâtel et l'Etat pour imaginer une gestion en commun des chalets permettant l'accueil des camps de ski.

La commission et le Conseil communal manifestent leur inquiétude quant à l'augmentation du budget liée aux crèches. En effet, depuis 2003, ce budget a augmenté de 460%, alors que le nombre de places a augmenté uniquement de quelques unités.

Cette augmentation s'explique d'une part par l'accroissement des exigences de l'Etat face aux crèches, mais aussi par le fait que l'Etat a reconnu davantage de crèches qui existaient déjà, sans pour autant que la commune ait à se prononcer.

Ainsi, si on peut se féliciter que la qualité soit en augmentation, on ne peut que constater que les montants qui y seront consacrés ne pourront pas être utilisés pour le développement du parascolaire, secteur qui nécessiterait un soutien accru.

D'autre part, le dossier de la crèche de l'hôpital inquiète, dans la mesure où l'Etat estime que cette crèche d'entreprise devrait « sortir » d'Hôpital neuchâtelois pour être reprise financièrement par la Ville.

Dicastère de Monsieur Pierre Hainard

Le Conseil communal explique que plusieurs collaborateurs du cimetière sont malades, il en va de même pour ceux des espaces verts, dont 5 personnes sur 30 souffrent de problèmes de santé liés à leur emploi.

Pour remédier à ce problème, le Conseil communal a introduit :

- des cours de gymnastique pour la voirie ;
- une vaccination contre la grippe, dès 50 ans ;
- une première réduction de l'horaire de travail après 50 ans, puis une seconde après 55 ans ;

Il envisage en outre d'introduire une annualisation du temps de travail (si bien que les jours où les collaborateurs sont engagés sur l'enlèvement de la neige, ils peuvent être dispensés d'accomplir en plus leur horaire normal).

Il est à signaler toutefois que malgré ces problèmes, l'entretien courant du cimetière a pu se faire grâce au renfort d'autres collaborateurs de la voirie.

A la question d'un commissaire sur l'augmentation du budget liée au service informatique, le Conseil communal explique que la fusion du service communal avec le service cantonal aura permis, toutes choses égales par ailleurs, de réaliser des économies. L'augmentation s'explique d'une part, par le fait que toute une série de charges auparavant réparties dans les services ont été centralisées au service informatique (frais de photocopies, par ex.) et d'autre part, par le fait qu'il a fallu renouveler

plusieurs licences pour des produits spécifiques, voire acquérir de nouveaux logiciels (police des habitants, par ex.).

Le Conseil communal précise sur ce point que sa politique consiste d'abord à essayer de trouver un produit qui existe déjà sur le marché, avant de demander un développement sur mesure.

S'agissant de l'enlèvement de la neige, un commissaire s'étonne qu'aucune mention du mandat confié par le Canton pour le déneigement et le salage de certaines routes cantonales, ne soit faite.

Le Conseil communal explique que ce mandat a été finalisé après l'élaboration du budget et surtout que les coûts relatifs à la neige étant très aléatoires, cela n'aurait pas fait beaucoup de sens de prévoir une recette aléatoire (en fonction du nombre d'interventions), alors que le coût total est aussi très variable.

Finalement, il est décidé d'introduire un montant de CHF 30'000.- pour tenir compte de l'ensemble des travaux réalisés pour l'Etat.

Dicastère de Monsieur Jean-Pierre Veya

Le Conseil communal précise que le poste de Mme Evéquo, nouvelle directrice des institutions muséales, a été réparti sur les 3 musées concernés.

A l'interrogation d'un commissaire souhaitant savoir où en étaient les discussions avec les investisseurs pour le projet du stade de la Charrière, il est répondu qu'il s'agit là d'un dossier très complexe, investisseurs et Conseil communal attendant chacun que l'autre prenne des engagements forts.

Finalement les choses avancent et la prochaine étape sera que les investisseurs présentent des propositions, un plan spécial et une étude d'impact au Conseil communal. L'investisseur principal recherche également d'autres partenaires notamment pour les parties immobilières et hôtelières. Il est à craindre que s'il ne trouve pas ces partenaires, il renonce à son projet, quand bien même la Ville aura fait tout ce qu'elle pouvait en restant dans les limites de la législation.

En reprenant le détail des subventions à verser aux institutions théâtrales, certains membres de la commission ont constaté que le poste Activités théâtrales est diminué de CHF 25'000.- par rapport à l'an passé. Dès lors, ils proposent de réintroduire ce montant et d'en faire profiter certaines associations qui travaillent beaucoup avec des bénévoles comme l'ABC, Bikini Test ou la Plage des 6 pompes.

Le Conseil communal a réexaminé dernièrement l'ensemble des subventions accordées, d'autre part, il réaffirme sa volonté de s'en tenir à une certaine rigueur et explique qu'il a déjà manifesté son soutien à beaucoup de ces associations, soit en ne réduisant pas leur subvention, soit en versant un montant supplémentaire en fonction de leur anniversaire, etc...

D'autres commissaires estiment que les associations sportives, qui font aussi beaucoup pour la population en s'appuyant sur des bénévoles, pourraient également voir leur subvention améliorée et ne partagent pas l'idée d'augmenter les subventions à la culture.

Le Conseil communal rappelle que les associations sportives profitent déjà de subventions indirectes importantes en fonction des prix de location des installations sportives qui sont pratiqués et qui souvent ne couvrent même pas les frais.

Finalement, le budget culturel est maintenu en l'état, certains commissaires annonçant cependant que leur groupe pourrait proposer des amendements sur cette question au moment du débat au Conseil général.

Dicastère de Madame Josette Frésard

Dans les précédents budgets un montant avait été prévu en recette pour l'encaissement des vignettes « zone bleue ». Toutefois, ce projet n'ayant pas encore abouti, aucun montant n'a jamais été encaissé.

Cet élément devra être repris dans le cadre de la politique de stationnement qui devra être développée.

Les membres de la commission mettent en évidence les lacunes qui ont été mises à jour dans la coordination et l'information par rapport aux travaux qui ont eu lieu en ville et où manifestement les liens entre urbanisme, SDP et travaux publics doivent être améliorés.

Dicastère de Monsieur Laurent Kurth

Le Conseil communal explique que l'augmentation de CHF 300'000.- des charges liées aux transports publics s'explique par une augmentation de la facture globale et non par un report de charges de la part du canton. En effet, l'ensemble des frais de transports urbains et régionaux est attribué à un pot commun dont est déduite la participation de la Confédération. Le Canton prend ensuite la moitié à sa charge et répartit le solde sur les communes en fonction d'une clé de répartition.

Un commissaire demande, dans la mesure où le prélèvement de 2,5% sur les salaires des collaborateurs sera abandonné, si la contribution pour les partis ne devrait pas non plus, par analogie, être rétablie à 100%.

Pour le Conseil communal, l'analogie est plutôt à faire avec les subventions pour les associations, pour lesquelles la réduction a été maintenue.

Finalement la commission décide de reprendre cette question lors de sa première séance du budget 2009, afin de déterminer s'il convient de rétablir la contribution à hauteur de ce qui est prévu par le règlement ou s'il convient de modifier les textes légaux.

Dans la mesure où les absences du personnel pour plus de 3 jours représentent 30 personnes absentes en permanence et en considérant que le service des ressources humaines et le Conseil communal ont pris ce problème en main, un commissaire demande si on ne devrait pas budgéter en recette un montant représentant l'économie qui sera ainsi réalisée. Car en effet, si les gens sont vraiment malades, les assurances prendront en charge les salaires en question ou si les personnes abusent du système, le Conseil communal devra s'en séparer, ce qui dans un cas comme dans l'autre engendrera une économie.

Si le Conseil communal comprend l'objectif qui est proposé, il estime qu'il est difficile d'inscrire une baisse de charge en recette, ce d'autant que c'est le prochain Conseil communal qui devra mettre en œuvre cet objectif, alors que malgré toutes les bonnes intentions, rien ne permet de garantir qu'il pourra se réaliser.

Devant l'inquiétude d'un commissaire sur le poids que représente pour un service le non-remplacement des absences prolongées, le Conseil communal explique qu'il est vrai que beaucoup de services fonctionnent avec un effectif minimum et qu'ils jonglent souvent avec du retard à rattraper, des nouveaux projets, etc.. Ainsi, le Conseil communal a souvent renoncé aux délais de carences.

D'autre part, l'introduction du nouveau certificat de salaire ne devrait pas causer de difficultés aux collaborateurs, dans la mesure où les frais remboursés sont vraiment des frais effectifs et ne constituent pas un moyen de défiscaliser une partie du revenu. D'ailleurs la pratique de la Ville en cette matière vient d'être validée par l'autorité fiscale.

Le Conseil communal a entamé une réflexion afin d'harmoniser pour l'ensemble des services et des dicastères, ce qu'est une heure supplémentaire tout en tenant compte des spécificités (SIS, enlèvement de la neige, etc..).

Le président de la commission souhaite revenir sur les difficultés de coordination entre l'urbanisme, le SDP et les travaux publics (couacs dans la planification des travaux, conférence de presse de l'ingénieur communal sur les travaux de la place du marché qui ignore comment le SDP réglera le trafic, zones 30 dont les panneaux sont barrés pour permettre aux bus de passer plus vite, etc..).

Le Conseil communal, qui est conscient des difficultés évoquées, relève que tous les services en question ont connu beaucoup de changements au niveau des collaborateurs, de même le SDP qui doit encore trouver ses marques a connu beaucoup d'absences pour maladie. D'autre part, ces services sont souvent et beaucoup sollicités pour des projets importants et/ou urgents (implantation d'une nouvelle entreprise, projet d'aménagement de la gare, aménagement du Crêt-du-Loche, etc..).

De plus, ces dossiers sont souvent très complexes et les décisions du Conseil général peuvent venir bouleverser les planifications, sans compter la météo et les autres partenaires (entrepreneurs privés, CFF, etc..) qui tous ont leurs priorités.

S'agissant des personnes morales, les réflexions du Canton sur une péréquation cantonale reprendront au printemps 2008. Toutefois, mis à part l'initiative communale de La Chaux-de-Fonds, toutes les autres interventions sur ce sujet ont été faites par des communes contributrices afin d'obtenir une baisse. Des contacts sont en cours avec les communes qui bénéficient de la péréquation, afin qu'elles puissent aussi donner leur point de vue, donnant ainsi au Grand Conseil une vision plus globale de la situation.

Budget des investissements

Afin de faciliter son travail, le Conseil communal a décidé de classer les investissements en 3 catégories (ceux qui sont dans une logique économique propre et qui sont financés, par exemple, par des taxes, ceux qui permettront de générer des recettes, les autres). De même, le désinvestissement, comme par exemple la vente d'un terrain permettant d'en acquérir un autre, sera désormais aussi pris en compte.

Crédits spéciaux

Le Conseil communal précise que les petits travaux d'entretien concernant les écoles sont budgétés dans les comptes de fonctionnement, alors que les travaux plus importants trouvent leur place dans les crédits spéciaux. Toutefois, depuis des années, les travaux se sont limités au strict minimum. Le renouvellement de l'équipement des classes (tables et chaises) se fait au rythme de 4 par an environ.

Le crédit de CHF 100'000.- pour les trottoirs continus permettra de terminer les zones qui ont été commencées et de marquer physiquement, comme l'impose la législation, les entrées de ces zones.

Concernant l'urbanisme, le montant inscrit ne correspond pas au total des différents projets mentionnés. En effet cela traduit une vision volontariste du Conseil communal qui, parmi ces différents projets, entend mettre en œuvre les plus opportuns en fonction des circonstances tout en se limitant à l'enveloppe prévue.

Le montant prévu pour le parking d'échange n'est pas destiné à couvrir l'ensemble d'un projet encore à élaborer, mais à permettre l'achat d'un éventuel terrain et cas échéant à permettre d'entreprendre un minimum de choses avant de venir devant le Conseil général avec un rapport.

Un commissaire demande, dans la mesure où le choix du futur logiciel pour le SIS peut s'avérer être un choix politique, si la question ne devrait pas être portée devant le Conseil général.

Le Conseil Communal explique qu'il est encore trop tôt pour faire un choix entre le système utilisé par le Canton (Saga) et celui utilisé par la Ville de Neuchâtel (Gary). Toutefois, il est probable que les aspects techniques, l'emportent sur les aspects politiques, ce d'autant que le choix pour l'un ou l'autre système aura des influences sur la certification du SIS et donc sur le taux de remboursement de certaines interventions.

Dès le 13 décembre, les lignes de bus 10 et 11 seront améliorées, notamment en prolongeant la ligne et en augmentant les cadences. Toutefois, des améliorations demanderont l'emploi de nouveaux véhicules, lesquels nécessitent des aménagements du parcours (places de rebroussements, etc.), c'est ce qui explique le crédit qui est prévu.

D'un point de vue général, on constate que la Ville s'étant séparée de passablement de services (SIC, police, SIM, etc.), le montant des charges globales a été réduit, ce qui péjore le ratio entre charges et investissements et par conséquent réduit notre capacité de développement ou tout simplement de renouvellement.

Prise de position des partis

Parti socialiste

Les efforts demandés et les restructurations entreprises et abouties portent leurs fruits et les résultats sont visibles et lisibles. Néanmoins, le budget 2008 reste un budget d'austérité, un budget maintenant la ligne tracée, un budget donnant la priorité à la continuité de l'effort demandé, un budget encore porteur de réformes structurelles.

Pour tout le travail accompli, nous remercions les autorités et surtout l'ensemble du personnel de la Ville pour les efforts fournis ceux-ci ayant parfois apporté déstabilisation, travail supplémentaire et difficultés à se projeter positivement sur l'avenir de leur poste.

Au vu de l'évolution favorable des comptes, le CC a pu renoncer au prélèvement de solidarité de 2,5% auprès des fonctionnaires ce dont nous nous félicitons. Le caractère temporaire a été respecté et nous remercions le Conseil communal d'avoir respecté son engagement.

La situation financière se redresse, des tendances significatives s'inversent mais sans toutefois retrouver les couleurs qu'on aimerait lire.

Les mesures d'assainissement entreprises doivent permettre maintenant de produire des améliorations sociales, des aménagements urbains et sportifs et des infrastructures d'accueil pour les familles et donc aussi des améliorations pour les entreprises. Si nous devons rester vigilants, nous devons aussi montrer une image volontaire et dynamique, formuler des propositions innovantes, refuser l'immobilisme. Ceci à notre niveau, au niveau de la Ville elle-même mais aussi au niveau de l'Etat.

En conclusion, nous dirons que derrière les chamboulements et les sacrifices demandés on voit peu à peu se dessiner un fonctionnement normalisé.

Le budget 2008 est encore un budget d'assainissement. Même s'il ne faut pas relâcher l'effort, il faudra tenir compte des attentes de la population et redonner des couleurs à la ville, préparer l'avenir dont on a besoin. Le PS acceptera le budget.

Union démocratique du centre

La très forte pression exercée par le groupe UDC autant au Conseil général qu'en commission financière dès son arrivée en 2004 sur la scène politique locale en vue de réduire les dépenses et de ne pas augmenter les impôts commence à porter ses fruits.

Alors que le budget 2005 présentait à l'époque un déficit prévu de 15 millions, celui que nous sommes appelés à voter aujourd'hui pour l'exercice 2008 présente un déficit projeté proche des 5 millions soit trois fois moins.

Néanmoins, un déficit de 5,2 millions nous inquiète beaucoup et ne peut en aucune manière nous satisfaire, surtout du fait que nous sommes en période de très haute conjoncture, moment idéal pour présenter un budget positif.

Nous sommes conscients que pour dynamiser une ville, il est nécessaire de ne pas stopper tous les projets, mais des investissements à hauteur de 30 millions sont trop importants. Chaque franc investi aujourd'hui grèvera durablement les comptes de fonctionnement de demain par des charges d'amortissements.

Si notre groupe salue la mise en place de différentes fusions, regroupement et mesures de restructuration, il est déçu de ne pas voir des économies plus significatives dans les faits.

Ce budget est certainement conservateur, et nous espérons vivement que les recettes réelles soient supérieures aux prévisions, essentiellement dans la rubrique des rentrées fiscales des personnes morales et que les pertes sur débiteurs soient inférieures à celles planifiées.

Les projets importants prévus autant à la gare aux marchandises que l'implantation de nouvelles entreprises au Crêt-du-Loche sont pour nous très réjouissants. Il faut toutefois être très attentif pour faciliter la vie des petits commerces au centre-ville afin d'éviter qu'ils ne doivent fermer et que la vie de la cité s'en trouve ternie.

Nous voulons saluer les efforts entrepris par le Conseil communal pour mettre en place des restructurations qui génèrent des économies. La nouvelle gestion rigoureuse de l'absentéisme en vue de baisser les primes d'allocation pour pertes de gain anormalement élevées était nécessaire.

Les efforts importants faits par la fonction publique sont réjouissants et nous voulons remercier l'ensemble du personnel pour sa participation à l'assainissement des finances communales au travers de sa contribution de solidarité de 2,5 % en 2006 et 2007.

Un bout de chemin a été fait mais la route est encore longue pour arriver à l'équilibre budgétaire indispensable à terme.

Le groupe UDC acceptera ce budget tel que présenté avec sérieux par le Conseil communal mais s'opposera à tout amendement qui péjorerait le budget.

Les Verts

Depuis de nombreuses années, la Ville accumule les budgets déficitaires et 2008 ne fait pas exception malgré la très bonne conjoncture actuelle. Cette situation est alarmante parce que la haute conjoncture n'est jamais définitive et à terme, la Ville pourrait à nouveau plonger dans le marasme qu'elle a déjà souvent traversé.

Mais les efforts consentis par l'administration et la population commencent toutefois à porter leurs fruits. En quelques années, nous sommes passés progressivement de déficits abyssaux à un déficit que l'on pourrait presque qualifier de raisonnable. Le Conseil communal s'était fixé comme objectif d'avoir un budget meilleur que les comptes 2006 et il a tenu ses promesses. Et la fortune de la Ville permet cette année encore de faire passer ce déficit auprès des instances cantonales.

Comme les années précédentes, la question des recettes n'a pas véritablement été abordée. Si nous comprenons que les décisions se prennent généralement au niveau supérieur, cette question ne doit pas être négligée pour autant et les discussions concernant la péréquation sur les personnes morales doivent continuer, de même que la réintroduction de l'impôt foncier qui à notre avis doit permettre non seulement d'augmenter les recettes mais plus généralement de servir comme un outil nécessaire de l'aménagement du territoire.

Il faut ajouter que notre Ville a enfin des projets importants pour son développement. Les aménagements du Crêt-du-Loche et de la gare aux marchandises sont des axes de développement forts qui permettent d'entrevoir l'avenir de la Ville sous un jour meilleur. Et ce déficit tient compte d'une amélioration notable des conditions de travail avec la suppression de la contribution de solidarité que nous appelions de nos vœux lors des comptes 2006.

Le budget 2008 est le dernier de la présente législature et il nous paraît intéressant de faire un premier bilan à travers des remarques qui ne sont pas nécessairement positives, mais se veulent constructives.

De notre point de vue, de nombreux efforts ont été réalisés par le Conseil communal mais nous regrettons que dans la plupart des cas, seuls les aspects économiques, à travers les économies structurelles et les tentatives de redynamiser la région par les projets du Crêt-du-Loche et de la gare aux marchandises, pour prendre deux exemples majeurs, ont été pris en compte. La situation financière de la Ville très préoccupante a, certes, demandé d'axer les efforts sur ce plan. Cependant, le développement durable, dont on parle dans tous les rapports du Conseil communal, exige une complémentarité entre l'économique, le social et l'environnement. Et ces deux derniers points ont été trop souvent négligés.

Au niveau social, la fonction publique est toujours sous pression. L'abandon de la contribution de solidarité ne suffit pas pour dire que tout va pour le mieux. Nous regrettons que le maintien des délais de carence ait été prolongé, ils mettent souvent les services dans des situations inconfortables et les prestations offertes autant que les conditions de travail se sont malheureusement détériorées.

Certains services, en particulier au sein du dicastère des travaux publics, voient leurs effectifs lourdement diminués pour des arrêts maladie prolongés. Cette situation n'est pas acceptable et ne peut pas continuer.

Au niveau de l'environnement, la législature n'a pas apporté de véritable réponse. Les projets sont proposés au coup par coup, sans réelle conception. Il reste presque tout à faire si nous désirons nous montrer à la hauteur de nombreuses autres villes de Suisse. Ainsi, pour les Verts, la question de la mobilité en ville et vers la ville n'est de loin pas réglée et nécessitera d'être prise sérieusement en compte ces prochaines années. L'attractivité de la ville en dépend et il ne nous faudra pas seulement chercher des appuis auprès du Canton. Nous formons avec la Ville du Locle et la France voisine une agglomération reconnue par la Confédération et nous avons sans doute raté ici une opportunité d'en profiter en laissant cette question aux seules autorités cantonales.

Dans le même ordre d'idée, les Verts regrettent que la volonté de généraliser la zone bleue au centre-ville, inscrite depuis deux ans au budget, ait été abandonnée en 2008, et pour terminer, qu'un réel plan cycliste n'existe pas.

Tous ces aspects du développement durable de notre ville auraient pu être traités par la commission du même nom instituée il y a deux ans déjà pour traiter des questions liées à l'agenda 21. Mais le Conseil communal n'a malheureusement pas jugé prioritaire de mettre cette structure en place. Nous perdons du temps qu'il sera de plus en plus difficile de rattraper.

Nous terminerons sur une note plus positive en affirmant que le Conseil communal a travaillé avec conviction et n'a pas plié face à une situation qui était plus que difficile. Nous le remercions pour son travail, ainsi que tous les services et employés de la Ville.

Les Verts accepteront ce budget. C'est un des meilleurs depuis de nombreuses années et il est acceptable et le meilleur possible en l'état actuel de la situation.

Parti libéral-ppn

Le groupe Libéral-ppn tient à remercier le Conseil communal, le personnel de l'administration et la population chaux-de-fonnière pour les efforts consentis et pour ceux qui devront encore l'être dans les années à venir. Malheureusement, cette somme d'efforts ne permet toujours pas de présenter un budget équilibré, quand bien même la conjoncture se porte bien.

Si le déficit annoncé pour le budget 2008 est conforme à l'objectif que s'était fixé le Conseil communal, à savoir qu'il est inférieur au déficit 2006, il est encore éloigné de celui que notre groupe a fixé depuis de nombreuses années, qui est de présenter un budget équilibré. Toutefois, nous remarquons que les restructurations mises en place commencent à porter leurs fruits, ce qui laisse à penser que la situation financière de la commune tendra à s'améliorer à moyen terme.

Malheureusement, dans de nombreux domaines, nous ne pouvons que constater que les charges facturées à la commune par l'Etat, soit par décision du Conseil d'Etat, soit par l'entrée en vigueur de nouvelles lois, sont en forte hausse. Ces augmentations, sur lesquelles nous n'avons aucune prise, réduisent à néant tous les efforts d'économie réalisés et nous le déplorons. Nous espérons que la politique menée par l'Etat en la matière permettra de présenter un budget cantonal équilibré et des comptes bénéficiaires, ce qui serait la moindre des choses.

Nous remercions le Conseil communal pour l'élaboration consciencieuse du budget 2008 en réitérant notre vœu que les exercices futurs tendent vers l'équilibre. Nous soutiendrons les démarches que l'exécutif entreprendra pour défendre les intérêts de la commune face à ceux du canton. Notre groupe acceptera le budget 2008.

POP

Le POP donne acte au Conseil Communal pour le travail effectué pour élaborer ce budget 2008. Il le remercie en particulier pour les efforts faits pour sortir la Ville de la situation budgétaire difficile dans laquelle elle se trouve encore. Il regrette toutefois que les mesures au niveau des recettes, qui sont essentielles pour rétablir un équilibre budgétaire durable, s'enlisent au niveau cantonal dont elles dépendent. Comparativement, les mesures d'organisation et de restructuration des services communaux avancent au pas de charge. Si elles génèrent des économies, elles ne se font pas sans dégâts pour le personnel communal comme pour la population. Et surtout, leurs effets sont souvent annulés par l'augmentation régulière des charges dépendantes de décisions cantonales. Ainsi, ce budget 2008 reste un budget d'austérité, déficitaire malgré la très bonne conjoncture économique et les mesures de réductions des charges sous contrôle de la Ville. Il est donc clairement insatisfaisant.

Plus qu'insatisfaisant, il est surtout préoccupant. La bonne conjoncture économique ne profite pas à l'ensemble de la population : les impôts des personnes physiques stagnent, les personnes qui recourent à l'aide sociale sont toujours aussi nombreuses, et une hausse des bénéficiaires de l'allocation communale est anticipée pour 2008. Une partie de la population reste donc durablement fragilisée. Pour elle plus particulièrement, il est essentiel que la Ville retrouve rapidement sa pleine

capacité à fournir à la population des prestations étendues et gratuites et à soutenir les associations qui animent la commune ou qui contribuent au bien-être de ses habitant-e-s.

De la même manière, les efforts demandés au personnel communal ne pourront l'être encore des années. Nous saluons bien évidemment la suppression de la retenue de solidarité de 2,5% sur les salaires ; mais d'autres mesures pénibles sont maintenues qui pèsent parfois lourdement sur les conditions de travail des employé-e-s communaux comme sur les prestations à la population. De fait, les vraies difficultés perdurent : délai de carence, effectifs restreints et surcharge de travail. Nous remercions cette année encore l'ensemble des services, qui ont à cœur de continuer le travail malgré la rigueur ambiante. Et nous insistons auprès du Conseil communal pour qu'il lève prochainement les mesures qui pèsent le plus lourdement sur le quotidien des employé-e-s communaux.

Parti radical

Le groupe Radical n'est évidemment pas satisfait de la proposition de budget pour 2008 que nous fait le Conseil communal. Nous attendions un budget équilibré, voire même un budget qui dégage du bénéfice. Or, nous sommes loin du but.

Nous sommes convaincus que le Conseil communal voulait aussi l'équilibre. Il a, maintenant, le même objectif que nous mais les changements prennent du temps à se mettre en place et les diminutions de charges tardent un peu à venir.

Nous approchons de l'objectif mais nous ne l'atteignons pas. Il est impératif de réduire nos dépenses de 6 millions si nous voulons assainir notre situation.

Ces 6 millions, c'est justement ce qui nous manque pour assurer notre autofinancement afin de ne plus s'endetter.

En outre, nous ne devons pas compter sur des suppléments de recettes pour solutionner nos problèmes sans quoi l'amélioration de nos comptes durera juste le temps de la haute conjoncture et nous replongerons si l'économie se porte moins bien.

Le Conseil communal nous a dit qu'il voulait un budget semblable aux comptes 2006. Les chiffres sont à peu près équivalents mais il y avait des amortissements de non-valeurs pour 1,8 million et une provision pour la location du Cifom de CHF 400'000.-, soit une détérioration exceptionnelle de 2,2 millions dans les comptes 2006. Nous devrions donc avoir un budget d'environ 3 millions de déficit si nous voulons être au même niveau que les comptes 2006.

Nous avons donc régressé par rapport aux comptes 2006 pour diverses raisons dont, par exemple, la suppression de la réduction des salaires au personnel ou le report de charges du Canton.

D'un autre côté, ce budget nous semble extrêmement prudent. Certaines charges, comme les pertes sur débiteurs pourraient être diminuées ou les recettes fiscales augmentées. Il nous paraît donc possible de présenter un budget équilibré sans prendre de gros risque, mais le Conseil communal préfère être pessimiste de peur de ne pas maintenir les envies de dépenses de ses collaborateurs ou surtout de certains Conseillers généraux.

Nous comprenons cette approche mais nous la regrettons pour deux raisons :

- Tout d'abord, nous sommes en période de haute conjoncture et pratiquement toutes les communes arrivent à boucler leur budget. Nous donnons à nouveau une piètre image de notre ville.
- D'autre part, avoir tout à coup des comptes équilibrés, voire bénéficiaires, en 2008 plutôt qu'un déficit fait passer le Conseil communal pour de mauvais gestionnaires car il démontre qu'il ne maîtrise pas la situation.

En conclusion, nous sommes en désaccord avec le Conseil communal sur la façon de présenter ce budget, mais nous avons le même objectif, soit retrouver la santé financière de notre ville et pouvoir entreprendre de beaux projets avec les bénéfices engrangés ces prochaines années.

Convaincus que les comptes 2008 seront en réalité équilibrés, comme le seront certainement les comptes 2007, le groupe Radical acceptera du bout des lèvres le budget 2008 dont certains postes prêtent à contestations pour autant qu'aucune charge ne soit rajoutée lors de la séance du Conseil général.

Les rapports des sous-commissions et le rapport de la commission ont été adoptés par 8 voix pour et 3 abstentions par la commission financière.

Pour la commission financière
Le rapporteur

Pierre-Alain Borel